

## **Mobilité internationale des jeunes Règlement du programme EURODYSSÉE ENVOI**

### **Mobilités au cours de l'année 2019**

Eurodyssée est un programme d'échanges entre Régions d'Europe qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 30 ans de bénéficier d'un stage professionnel en Europe.

#### **Article 1 : Critères d'éligibilité**

- Sont éligibles :
  - Les jeunes diplômés (tous niveaux de formation) ou jeunes demandeurs d'emploi (dans les deux cas, l'inscription à Pôle Emploi de Bourgogne-Franche-Comté est obligatoire avant le début du stage à l'étranger),
  - âgés de 18 à 30 ans,
  - domiciliés en Bourgogne-Franche-Comté,
  - avec un projet professionnel solide et cohérent,
  - qui n'ont pas déjà bénéficié de ce programme ou d'un des autres programmes régionaux pré-existant en Bourgogne ou en Franche-Comté.
  
- Les régions partenaires et destinations possibles en Europe (hors France) (liste actualisée sur [www.eurodyssée.eu](http://www.eurodyssée.eu)) :  
Wallonie (B), Bruxelles Capitale (B), Republika Srpska (BiH), Tessin (CH), , Jura (CH), Fribourg (CH), Murcia (E), Comunidad Valenciana (E), Catalunya (E), Adjara (GÉ), Istrie (HR), (), Varazdin (HR), Sisak-Moslavina (HR),), Sisak-Knin (HR) Umbrie (I), Vallée d'Aoste (I), Trentino-Alto Adige (I), Açores (PT), Madeira (PT), Alba (RO), Arges (RO), Harghita (RO), Caras Severin (RO), Timis (RO), Hunedoara (RO), Vojvodina (RS), Union of Cyprus Municipalities (CY)....
  
- Le stage doit se dérouler dans une structure du milieu socio-économique : entreprise, organisme public, centre de recherche, chambre consulaire, ONG, association, etc en adéquation avec :
  - la formation initiale,
  - le projet professionnel du jeune,
  - et la demande de l'entreprise.

Le stage doit se dérouler sur la base d'un temps complet (durée hebdomadaire variable en fonction de la législation du pays d'accueil et du domaine d'activités de l'entreprise d'accueil, mais obligatoirement supérieure à 30h hebdomadaires).
  
- La durée du stage varie selon la Région d'accueil. Elle est au minimum de 3 mois, au maximum de 7 mois (formation linguistique comprise).

#### **Article 2 : Dépôt d'une candidature**

Un dossier de candidature et un entretien de motivation permettent d'évaluer le projet professionnel.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la Région. Il doit être complété et renvoyé avec un CV Europass (à réaliser sur <http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae> ) par mail à [mobilite.jde@bourgognefranchecomte.fr](mailto:mobilite.jde@bourgognefranchecomte.fr).

Après instruction du dossier de candidature par les services de la Région pour évaluer la pertinence du projet de stage, un entretien de motivation du candidat est effectué par le coordinateur technique de la Région.

La sélection des candidats est effectuée par la Région, après étude de la candidature en comité de sélection mensuel.

La Région européenne d'accueil effectue la sélection finale sur l'offre de stage demandée.

Les candidats devront ensuite compléter leur dossier en fournissant les pièces suivantes :

- Copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité,
- Copie de la notification de droits de Pôle Emploi,
- Attestation de Sécurité Sociale
- Justificatif de domicile en Bourgogne-Franche-Comté<sup>1</sup> datant de moins d'un an,
- RIB/IBAN (compte bancaire en France)

### **Article 3 : Prestations**

Selon la législation en vigueur dans la Région d'accueil, les bénéficiaires du dispositif possèdent : soit le statut de stagiaire de la formation professionnelle, soit le statut de salarié, soit le statut d'étudiant.

Les Régions organisent un cours de langue à l'arrivée des stagiaires. Celui-ci peut être intensif avant le stage pratique en entreprise (3 à 4 semaines), ou bien s'étaler sur une période plus longue, en parallèle à la formation pratique.

Le stagiaire perçoit une bourse ou une rémunération selon les modalités du programme Eurodyssée dans la Région concernée (détails sur [www.eurodysee.eu](http://www.eurodysee.eu)). La bourse est destinée à contribuer aux frais de subsistance, d'hébergement et de voyage.

Compte tenu du délai de paiement nécessaire dans certains cas, il est recommandé aux stagiaires de prévoir une réserve financière leur permettant de subvenir à leurs besoins pendant le premier mois de stage.

Lors de son arrivée dans la région qui l'accueille, le stagiaire est logé. En fonction des disponibilités il sera accueilli soit dans un foyer de jeunes travailleurs, soit dans une résidence pour étudiants, soit dans un appartement (colocation) ou soit chez une famille.

Le bénéficiaire est couvert par le système de sécurité sociale de la région d'accueil pendant toute la durée de son séjour.

Important : Avant le départ à l'étranger, il appartient au stagiaire de se renseigner dans sa région d'origine sur les conditions de réintégration au régime général de la Sécurité Sociale après son stage.

---

Vous possédez un justificatif de domicile à votre nom : un seul document parmi les suivants est nécessaire :

- facture récente d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile) : facture électronique acceptée.
- avis d'imposition ou certificat de non-imposition,
- quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement,
- titre de propriété ou quittance de loyer.

Vous habitez chez un particulier (parents, ami, ...) : il faut présenter les 3 documents suivants :

- pièce d'identité de la personne qui vous héberge,
- lettre signée certifiant que vous habitez chez elle depuis plus de 3 mois,
- justificatif de domicile à son nom.

Une assurance rapatriement et responsabilité civile est souscrite et financée pour chaque stagiaire par l'Assemblée des Régions d'Europe.

Lors du stage, la Région d'accueil désigne un correspondant qui accompagne le jeune tant sur le plan professionnel que sur le plan de l'intégration sociale et pour la résolution des problèmes qui pourraient survenir. La plupart des Régions organisent des visites, des excursions ou des manifestations permettant aux stagiaires de s'intégrer à la culture de la région d'accueil.

#### **Article 4 : Déroulement du stage**

- Recherche du stage : effectuée par le jeune à partir des offres de stage publiées par la Région d'accueil ou effectuée par la Région d'accueil à partir du profil du jeune.
- Pendant la période effectuée en entreprise, le bénéficiaire occupe une fonction qui a été définie avant l'entrée en stage. Le stagiaire est soumis aux horaires et au règlement intérieur de l'organisme d'accueil.
- Dans les 30 jours qui suivent la fin du stage, un bilan doit être remis à la Région d'origine et/ou d'accueil.

#### **Articles 5 : Rupture ou abandon**

Si le jeune est amené à abandonner son projet de stage ou à l'interrompre avant la fin, il devra en informer par écrit le coordinateur technique dès que possible. Le courrier électronique est autorisé. Le jeune devra préciser la date d'interruption du stage, les causes de l'abandon ou de la rupture et fournir les justificatifs correspondants (lettre d'embauche, attestation médicale... en fonction de la cause de l'abandon).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

##### **Région Bourgogne-Franche-Comté**

Direction Recherche et Enseignement Supérieur - Service enseignement supérieur et mobilité internationale

Tél. : 03 81 61 62 85

[mobilite.internationale@bourgognefranchecomte.fr](mailto:mobilite.internationale@bourgognefranchecomte.fr)

[www.bourgognefranchecomte.fr/](http://www.bourgognefranchecomte.fr/) > mobilité internationale